

ÉPREUVES DE SÉLECTION AIDES SOIGNANTS

DOSSIER D'INSCRIPTION RENTÉE DE SEPTEMBRE 2021

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS A PARTIR DU LUNDI 22 FEVRIER 2021 à 09 h

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : LE MARDI 1ER JUIN 2021, minuit

Nous sommes toujours en attente d'un nouveau référentiel de formation aide-soignante.

La formation et son contenu peuvent changer d'ici la fin de la clôture de la sélection.

Si cela en est le cas, vous serez averti individuellement par mail de la mise en œuvre de la nouvelle réforme.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

AGE : Etre âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation (septembre 2021)

Aucune dispense d'âge n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

Aucune condition de diplôme n'est requise

La sélection des candidats est effectuée par un jury à partir du dossier en appréciant les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation d'aide-soignante. L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composés, d'un aide-soignant en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical.

Pour cette sélection 2021, l'étude du dossier sera réalisée sans professionnel aide-soignant du fait de la crise sanitaire, mais avec 2 formateurs de l'institut de formation. Ces modalités de sélection sont définies en accord avec l'Agence Régionale de Santé.

Le nombre de places ouvertes au sein de l'institut ne peut excéder la capacité d'accueil autorisée. Cette limite ne s'applique pas aux candidats inscrits dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience professionnelle (VAE).

Le nombre total de places ouvertes pour la rentrée de septembre 2021 est de 60 places dont minimum 10 % réservées aux ASHQ de la fonction publique hospitalière.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Dossier à envoyer ou à déposer à l'IFAS DU BUGEY HAUTEVILLE AU PLUS TARD LE MARDI 1^{ER} JUIN 2021 CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI.

Constituez **UN DOSSIER** comprenant :

- La fiche d'inscription jointe
- La photocopie **d'une pièce d'identité valide en couleur** (carte d'identité **ou** passeport **ou** titre de séjour)
- L'attestation C.N.I.L jointe
- Une lettre de motivation **manuscrite**
- Un curriculum vitae dactylographié
- Un document manuscrit, relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel, en lien avec les attendus de la formation d'aide-soignant. Ce document ne doit pas excéder **2 pages maximum**.
- Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.
- Selon votre situation :
 - la photocopie des diplômes ou titres traduits en français que vous possédez.
 - la copie des relevés des résultats et appréciations ou bulletins scolaires
 - les attestations de travail accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs).
- Pour les ressortissants hors Union Européenne : une attestation de niveau de langue français requis C1 et un titre de séjour valide pour toute la période de la formation.
- 3 timbres autocollants au tarif en vigueur pour une lettre prioritaire à 20 g
- 1 chèque de **60 Euros** établi à l'ordre du Trésor Public. Les droits d'inscription restent acquis en cas de désistement.

Tout dossier non transmis dans les délais ou incomplet sera refusé

L'inscription est définitive après réception :

- Par l'IFAS : des pièces demandées dans le dossier
- Par le candidat : l'accusé réception validant son inscription

RÉSULTATS

Les résultats sont communiqués :

- sur Internet : www.ifsilhauteville.com
- Par affichage à l'institut
- Confirmation à titre individuel par courrier officiel

Aucun résultat n'est donné par téléphone.

Date des résultats : VENDREDI 25 JUIN 2021 à 14 h

Chaque candidat dispose d'un délai de 7 jours ouvrés pour valider son inscription en cas d'admission en liste principale. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

Lorsque la liste complémentaire n'a pas permis de pourvoir l'ensemble des places offertes, le directeur de l'IFAS peut faire appel, dans la limite des places disponibles, à des candidats inscrits sur la liste complémentaire d'autres instituts, restés sans affectation à l'issue de la procédure d'admission dans ceux-ci. La priorité est accordée aux candidats admis dans les instituts de la région.

Sur demande écrite, les candidats classés en liste complémentaire et non admis à l'issue de la phase de sélection pour la rentrée de septembre 2021 peuvent être admis après épuisement de la liste complémentaire des instituts en rentrée de janvier 2022, dans un IFAS de la Région, sous réserve des places disponibles autorisées.

ADMISSION DÉFINITIVE

L'admission définitive est subordonnée à la production, au plus tard le jour de la rentrée

- d'un certificat médical effectué par un **médecin agréé** attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique et psychologique incompatible avec **l'exercice de la profession d'aide-soignant**
- d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre 1er du livre 1^{er} de la troisième partie législative du code de la santé publique.

Il est rappelé aux candidats non vaccinés contre l'hépatite B que cette vaccination est obligatoire pour intégrer la formation d'aide-soignant.

Il vous est donc, fortement conseillé, de débuter cette vaccination dès l'inscription à la sélection : un vaccin et 2 rappels à 1 mois d'intervalle étant nécessaires pour que la vaccination soit complète.

L'entrée en stage, en service hospitalier, est impossible si le candidat n'a pas de couverture maximale.

Tout manquement à cet impératif entraînera l'arrêt immédiat de la formation pour inaptitude.

REPORT D'ADMISSION

Le directeur de l'institut de formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de 2 ans, un report pour l'entrée en scolarité dans l'institut de formation soit :

- De droit, en cas de congé maternité, de rejet du bénéficiaire de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour la garde d'un enfant de moins de 4 ans ;
- De façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un report de formation, doit au moins 3 mois avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à la dite rentrée.

LA FORMATION

La date de la rentrée est fixée au **MERCREDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2021**

Conformément à l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié, la durée de la formation en cursus complet est de 1 435 heures dont 595 heures d'enseignement théorique et 840 heures de stages.

Durant la formation, les élèves bénéficient de 3 semaines de congés.

Les modules :

- ◆ Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne (140 heures)
- ◆ Module 2 : L'état clinique d'une personne (70 heures)
- ◆ Module 3 : Les soins (175 heures)
- ◆ Module 4 : Ergonomie (35 heures)
- ◆ Module 5 : Relation - Communication (70 heures)
- ◆ Module 6 : Hygiène des locaux hospitaliers (35 heures)
- ◆ Module 7 : Transmission des informations (35 heures)
- ◆ Module 8 : Organisation du travail (35 heures)

Les attendus de la formation :

Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissance dans le domaine sanitaire, médico-social, social et sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitude en matière d'expression écrite et orale	Maitrise du français et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Hébergement

L'IFAS ne dispose pas d'internat. Une liste de logements locatifs est disponible auprès de l'office du tourisme d'Hauteville-Lompnes et sur notre site internet.

Financement

Selon votre situation, la formation peut être prise en charge :

- par le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes www.aidesfss.auvergnerhonealpes.fr
- par votre employeur : vous pouvez mobiliser votre Compte Professionnel de Formation
- par Transition Pro : vous devez constituer votre dossier dès l'inscription à la sélection. La demande doit être faite au minimum 3 mois avant l'entrée en formation. <https://www.transitionspro-pdl.fr/connexion/>

Pôle emploi

Si vous êtes indemnisé par le Pôle Emploi, vous pouvez selon certains critères bénéficier d'une indemnisation pendant la durée de formation.

Il convient de contacter votre conseiller Pôle Emploi ou mission locale jeunes qui étudiera votre dossier. Il vous appartiendra de faire la demande d'une prise en charge des frais pédagogiques sur le site de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Bourses Régionales



Une aide financière (Bourse) est accordée par le Conseil Régional Rhône-Alpes en fonction des ressources de l'élève et du mode de financement de ses frais pédagogiques.

Les conditions de demande de cette aide et les critères d'attribution vous seront communiquées par l'IFAS lors de votre inscription.

Attention

Les informations ci-dessus sont données à titre indicatif et peuvent être modifiées.

Merci de vous renseigner auprès de votre conseiller Pôle Emploi, Mission locale, employeur... pour plus d'informations quant aux modalités de financement de votre formation.

<p style="text-align: center;">INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DU BUGEY IFSI / IFAS</p> <p style="text-align: center;">180 Rue de la Forestière HAUTEVILLE LOMPNES 01 110 PLATEAU HAUTEVILLE</p>	<p style="text-align: center;">ATTESTATION C.N.I.L.</p> <p style="text-align: center;">pour publication des résultats pour l'admission à la formation d'aide- soignant</p>	 
---	--	--

L'affichage des résultats pour l'admission à la formation d'aide-soignant à l'Institut de Formation Aides-Soignants (IFAS) du Bugey à Hauteville-Lompnès paraîtra sur le site Internet de l'IFSI-IFAS.

Selon la CNIL⁽¹⁾, le droit de regard sur ses propres données personnelles vise aussi bien la collecte des informations que leur utilisation. Ce droit d'être informé est essentiel car il conditionne l'exercice des autres droits tels que le droit d'accès ou le droit d'opposition.

**« Toute personne a la possibilité de s'opposer, pour des motifs légitimes,
à figurer dans un fichier »**

A ce titre, il vous est demandé de cocher la réponse qui vous convient ci-dessous :

J'accepte que mon nom figure sur une liste des candidats diffusée sur le site Internet de l'IFSI-IFAS du Bugey d'Hauteville-Lompnès

Je refuse que mon nom figure sur une liste des candidats diffusée sur le site Internet de l'IFSI-IFAS du Bugey d'Hauteville-Lompnès. Le cas échéant, seul le numéro de candidat apparaîtra.

NOM (de jeune fille, suivi du nom d'épouse) : _____

Prénom = _____

Date = _____ Signature :

(1) – Loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

SELECTION DES AIDES SOIGNANTS 2021
FICHE D'INSCRIPTION pour l'IFAS DU BUGEY HAUTEVILLE

Pour des raisons de lisibilité, veuillez compléter cette fiche en capitales d'imprimerie (adresse mail comprise)

NOM :

NOM D'EPOUSE :

PRENOM(S) :

DATE DE NAISSANCE

LIEU

SEXE

M

F

Nationalité

ADRESSE : N° et Rue

ADRESSE SUITE

CP

VILLE

MAIL :

PORTABLE

FIXE

PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER DE SELECTION

- 1 La photocopie **d'une pièce d'identité valide** (carte d'identité ou passeport ou titre de séjour)
- 2 L'attestation C.N.I.L
- 3 Une lettre de motivation manuscrite
- 4 Un curriculum vitae
- 5 Un document manuscrit, en lien avec les attendus de la formation d'aide-soignant, **de 2 pages maximum**, relatant au choix du candidat, soit une situation personne ou personnelle vécues, soit son projet professionnel
- 6 Selon votre situation, la photocopie des diplômes ou titres traduits en français que vous possédez, les relevés de résultats et d'appréciations ou bulletins scolaires, les attestations de travail accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs).
- 7 Pour les ressortissants hors Union Européenne : une attestation de niveau de langue français requis C1 et un titre de séjour valide pour toute la période de la formation.
- 8 Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience professionnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.
- 9 3 timbres autocollants au tarif en vigueur pour une lettre prioritaire à 20 g
- 10 1 chèque d'inscription de **60 Euros** à l'ordre du Trésor Public.

Situation avant l'entrée en formation

Sans emploi

demandeur d'emploi

Etudiant Quel diplôme avec vous (ou classe de terminale)

Salarié

Autres : Précisez

Comment avez connu l'IFAS

J'accepte le règlement qui régit la sélection.

Je soussigné(e), atteste sur l'honneur de l'exactitude des renseignements mentionnés et la conformité de tous les documents joints au dossier d'inscription

A :

Le :

Signature du candidat

Signature du représentant légal pour le candidat mineur au moment de l'inscription